



## Xavier Bertrand souhaite un remboursement de tous les traitements d'aide à l'arrêt du tabac

Rubrique : actualités - Date : mardi 29 août 2006

---

PARIS, 28 août 2006 (APM) - Le ministre de la santé, Xavier Bertrand, souhaite un remboursement de tous les traitements d'aide à l'arrêt du tabac, substituts nicotiques et autres médicaments, a indiqué vendredi à l'APM son cabinet.

Le ministre attend une estimation du coût de la mesure, qu'il a demandée en mars à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), et qui devrait lui parvenir prochainement. Il souhaite faire état de ces éléments lors de son audition par la mission parlementaire sur l'interdiction du tabac dans les lieux publics, prévue le 27 septembre.

Xavier Bertrand veut que l'interdiction du tabac dans les lieux publics soit accompagnée d'une véritable politique de prévention en matière de tabagisme et soit l'occasion d'un déclic pour les fumeurs. Nous réfléchissons aux moyens de les aider à effectivement arrêter. Dans les autres pays où une interdiction a été décidée, il n'y a pas eu d'accompagnement de ce type, indique son cabinet.

La procédure de prise en charge par l'assurance maladie nécessite un avis de la commission de la transparence et de l'Union nationale des caisses nationales d'assurance maladie (Uncam) ainsi qu'une discussion entre le Comité économique des produits de santé (CEPS) et les laboratoires pour la fixation du prix des produits. La décision finale d'inscription au remboursement relève du ministre de la santé.

Les produits potentiellement concernés sont des timbres, des gommes, des inhalateurs des comprimés sublinguaux à base de nicotine, commercialisés par Pfizer (gamme Nicorette\*), GlaxoSmithKline (gamme Niquitin\*), Novartis (gamme Nicotinell\*) et Pierre Fabre (Nicopatch\*, Nicopass\* et Nicogum\*) ainsi que Zyban\* LP (bupropion, GSK).

La CNAMTS est également en train de finaliser les résultats de l'expérimentation dans trois régions (Alsace, Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon) de la délivrance gratuite de substituts nicotiques à des bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU). Ces conclusions seront prises en compte pour la décision finale.

Le ministre a par ailleurs demandé à plusieurs experts en tabacologie de donner leur avis sur la durée de prise en charge, a indiqué son cabinet.

### L'ALLIANCE CONTRE LE TABAC POUR UN REMBOURSEMENT

L'Alliance contre le tabac, qui regroupe une trentaine d'associations de lutte contre le tabac, a demandé au ministre que tous les traitements pharmacologiques efficaces soient remboursés sur prescription.

Il est difficile de comprendre que des traitements qui accroissent les chances de réussite des tentatives d'arrêt ne soient pas remboursés ou pris en charge alors que le tabac tue la moitié de ses consommateurs réguliers, souligne

l'association dans sa position transmise au ministre.

Le non remboursement dévalorise les traitements aux yeux des fumeurs et rend plus difficile leur disponibilité en milieu hospitalier et seules quelques mutuelles ont pris l'initiative d'une prise en charge partielle.

L'accès direct (sans ordonnance et donc non remboursé) aux substituts nicotiques doit être maintenu, poursuit l'Alliance.

Pour les substituts nicotiques prescrits par un médecin, l'association exprime sa préférence pour un remboursement à tous les assurés. Ce remboursement diminuerait le prix des traitements et permettrait l'intervention des régimes complémentaires .

L'association évoque une autre possibilité, moins onéreuse pour l'assurance maladie et les complémentaires santé, d'une prise en charge pour des populations spécifiques, aisément repérables administrativement pour raisons médicales (maladies longues durées, femmes enceintes, hôpitaux, maternités) ou sociales (RMI, CMU) .

Concernant la durée de remboursement, l'Alliance recommande de suivre la durée préconisée par l'autorisation de mise sur le marché (AMM). Pour les substituts nicotiques, l'AMM mentionne une phase de trois mois, puis un arrêt progressif. Pour Zyban\*, la durée de prescription recommandée est de 7 à 9 semaines.

Le coût de la mesure est difficile à évaluer dans la mesure où il est difficile d'estimer la proportion de fumeurs qui arrêteraient en consultant un médecin, indique à l'APM le Pr Gérard Dubois, président de l'Alliance.

Le Pr Bertrand Dautzenberg, président de l'Office français de prévention du tabagisme (OFT), estime que la mesure aurait un coût d'environ 60 à 70 millions d'euros, en tenant compte d'un remboursement à 35%, pour des produits dont le prix aura baissé d'environ 25% après négociation avec le CEPS et un triplement du nombre de traitements.

Ce n'est pas un coût exorbitant, surtout si on compare avec le coût des traitements pour les cancers, les insuffisances respiratoires et cardiaques qui seront évités , souligne-t-il.

Il estime par ailleurs qu'il faudrait absolument maintenir la possibilité dont disposent les laboratoires de faire de la publicité vers le grand public.

hm/san/APM